
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

POLITIQUE 12 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

12-4 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - INGÉNIERIE PUBLIQUE

I - INGENIERIE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE

L'ingénierie publique départementale constitue un outil majeur des solidarités territoriales et humaines et les collectivités de proximité le repèrent comme tel. Dans ce cadre, le Département accompagne les territoires et les porteur.euses de projets de la définition du besoin, jusqu'au suivi de la mise en œuvre opérationnelle des projets. L'offre départementale s'appuie sur un socle solide, structuré depuis 2014, qui s'enrichit progressivement et s'adapte aux besoins des partenaires du territoire. Dans un contexte de complexité croissante des projets, de besoins en expertises et face aux enjeux des transitions, le Département a défini, lors de la session de juillet 2020, les trois ambitions de la nouvelle offre d'ingénierie du Département :

- Accompagner le développement de projets de qualité en adéquation avec les besoins du territoire et en mobilisant toute la palette d'expertises des équipes du Département et de ses partenaires de 1^{er} rang (SADIV-SPL, SDIS, Néotoa et Agence de développement touristique).
- Développer une réponse pluridisciplinaire et une approche globale afin de tenir compte de toutes les dimensions d'un projet et d'apporter des réponses d'une qualité croissante. Il s'agit de favoriser notamment la prise en compte des enjeux de la transition écologique, de l'inclusion sociale, des mobilités, de la participation citoyenne...
- Favoriser les coopérations, les alliances entre collectivités et territoires et le partage d'une vision commune pour l'avenir de l'Ille-et-Vilaine tel que le Département a pu le proposer à travers la démarche « Ille-et-Vilaine 2035 ».

Cette offre de services est désormais explicitée et illustrée par des exemples de projets accompagnés sur le site internet du Département. Elle est également mise en œuvre en complémentarité et en concertation avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et sa déclinaison locale au Département d'Ille-et-Vilaine, le CLCT35 (Comité Local de Cohésion des Territoires) piloté par l'Etat, afin d'assurer un maillage de l'offre proposée aux porteur.euses de projets au plus près des territoires.

Les objectifs opérationnels pour 2022 sont les suivants :

- Face à ces objectifs ambitieux, une montée en compétences sera assurée en 2022 à travers la **formation** d'une quarantaine d'agent.es sur la prise en compte des enjeux environnementaux et de la participation citoyenne dans l'accompagnement des projets. En complément, des cycles de formations relatifs aux mobilités et à l'ingénierie sociale seront élaborés. Enfin l'acquisition d'un socle de connaissances commun à tou.tes les agent.es devra permettre de porter les politiques et valeurs transversales de la collectivité dans la manière d'accompagner les projets.
- La richesse de l'offre d'ingénierie déployée par la collectivité et ses partenaires induit la nécessaire structuration et animation d'un réseau visant à assurer la transversalité pour l'accompagnement des projets, l'innovation, les partages de pratiques et la capitalisation documentaires. La rencontre annuelle de l'ingénierie, associant tou.tes

les agent.es et partenaires concerné.es par l'ingénierie, constituera un temps fort de la vie de ce réseau, comme ce fut le cas en octobre 2021.

- L'accompagnement transversal des projets nécessite une lisibilité du suivi au sein de la collectivité. A cet effet la mise en place d'un **outil de reporting** collaboratif sera expérimentée à l'échelle de quelques services puis déployée à tous les acteur.rices de l'ingénierie publique. Cet outil permettra d'avoir une vision exhaustive des accompagnements sollicités par les porteur.euses de projet et mis en œuvre par les agent.es.

II - CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME – CAU 35

La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture précise :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnel.les et des agent.es des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction...il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »

Les missions de l'équipe du CAU35, en 2022, s'inscriront pleinement dans ces objectifs de conseil et d'accompagnement, dans un contexte en pleine évolution.

Ainsi qu'il avait été évoqué dans le rapport 2021, l'équipe du CAU35 s'est enrichie de la compétence d'un architecte-paysagiste. Elle vient ainsi compléter le regard porté sur les territoires et permettre d'apporter des réponses intégrant une plus grande pluridisciplinarité.

De plus, les recrutements successifs, suite aux départs en retraite, vont entraîner un renouvellement complet de l'équipe d'architectes, avec l'objectif collectif d'un ancrage plus fort dans les nouvelles problématiques des territoires et enjeux fixés par l'évolution du cadre réglementaire.

En effet, la mise en œuvre de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience, publiée au JO le 24 août 2021. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50 %, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'équipe, ainsi constituée, pourra accompagner les élu.es dans leurs réflexions en matière d'urbanisme et de paysage.

Autre évolution depuis le 1^{er} janvier 2022, la RE 2020, nouvelle réglementation environnementale, sera applicable dans un premier temps aux logements neufs puis aux équipements. L'un de ses buts est d'amener les maîtres d'ouvrage à aller plus loin que la réglementation thermique, en intégrant notamment des enjeux d'économie circulaire ou de biodiversité.

A partir de janvier 2022, une dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera mise en place pour accompagner les élu.es: Un.e usager.e pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il.elle soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette évolution risque de complexifier l'acte de construire notamment pour les populations les plus éloignées du numérique. Un travail d'accompagnement des collectivités pourrait permettre de réduire ce risque.

La mission de conseil en architecture représente un budget de 297 K€ et s'exerce sur 297 communes.

III - MISSION D'ASSISTANCE AUX COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

En complément de l'accompagnement assuré par le CAU 35, le Département confie à la SPL Construction publique d'Ille-et-Vilaine le soin d'accompagner les communes de moins de 2 000 habitant.es dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement et des équipements.

Ces missions prennent la forme d'interventions ponctuelles de 3 à 9 demi-journées maximum, et doivent permettre d'apporter des réponses rapides, professionnelles et objectives aux collectivités sollicitant cet accompagnement

En 2021, la SPL a effectué 7 missions d'accompagnement. Les modalités de ces missions sont formalisées dans une convention annuelle entre le Département et la Société.

En 2022, il est proposé de renouveler cette convention, d'un montant de 40 K€, dont les missions s'inscrivent dans l'offre d'ingénierie publique proposée par le Département aux collectivités d'Ille-et-Vilaine.

IV - OBSERVATOIRE TERRITORIAL, PROSPECTIVE ET ETUDES

Partenariat avec l'AUDIAR

La convention de partenariat avec l'AUDIAR (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise) sera reconduite pour l'année 2022. Elle implique une adhésion du Département pour un montant de 32 000 €.

Ce partenariat assure au Département un accès à l'ensemble des ressources de différents observatoires de l'agence : observatoire foncier, observatoire des données sociales, observatoire de l'habitat, Datagence (base de données commune à l'ensemble des agences d'urbanisme de Bretagne). Il est également destinataire de l'ensemble des publications réalisées par l'AUDIAR.

Dans ce cadre, en 2022 le Département pourra poursuivre également sa participation à l'InterSCoT co-animé par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 35) et l'AUDIAR.

Il bénéficiera aussi de l'extension de l'Observatoire métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante (OMESREVE) aux pôles d'enseignement supérieur extra métropolitains en intégrant les établissements d'enseignement et de recherche de Saint-Malo, Fougères et Redon.

Enfin, il pourra participer aux divers travaux envisagés en 2022 par l'agence (actuellement en cours de définition) en rapport avec les problématiques départementales : projections sur la démographie scolaire sur la ville de Rennes, étude sur la rénovation énergétique des logements, adaptation des logements au vieillissement de la population, consommation foncière et artificialisation des sols.

Synthèse :

En 2022, le Département va poursuivre la structuration de son offre d'ingénierie, notamment en animant la transversalité de l'accompagnement des projets, en poursuivant l'enrichissement de l'offre et en assurant la montée en compétences des agent.es de la collectivité.

L'assistance aux communes de moins de 2 000 habitant.es, confiée à la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, sera reconduite.

Depuis 2020, les dépenses liées au CAU 35 sont prises en charge dans le cadre du budget annexe Biodiversité et Paysages.

Enfin, le Département poursuit son soutien à l'AUDIAR, dans une logique de partenariat, qui lui permet d'accéder à des données utiles pour l'élaboration de ses politiques publiques.

En conclusion, je vous propose :

- *d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;*
- *d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants ;*
- *de reconduire la mission d'assistance aux communes de moins de 2 000 habitant.es confiée à la SPL Construction publique d'Ille-et-Vilaine ;*
- *d'ouvrir au budget primitif l'autorisation d'engagement millésimée 2022 suivante :*

Code	Objet	Montant (encours)
AHABF004	SPL – mission d'assistance aux communes de moins de 2 000 habitant.es	40 000 €

- *d'approuver l'adhésion pour l'année 2022 au profit du bénéficiaire et pour le montant mentionné dans le tableau ci-après :*

Libellé nature	Imputation	BP 2022
AUDIAR	011-91-6281	32 000 €

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT